

Certification de services des entreprises de traitements curatifs et préventifs des bois en œuvre et autres matériaux

CENTRE BRETON DE L'HABITAT

35370 ETRELLES

Titulaire N° 276

L'entreprise désignée ci-dessus est certifiée et titulaire du droit d'usage de la Marque CTB-A+.

L'Institut Technologique FCBA reconnaît la compétence professionnelle de cette entreprise et atteste la qualité des travaux qu'elle réalise en conformité avec le référentiel de la Marque pour les services dans les domaines suivants :

DOMAINES CERTIFIES	DATE DE LA CERTIFICATION
♦ Traitements contre les capricornes, hétérophanes, lyctus et vrillettes	• 24/06/2008
♦ Traitements contre les termites	• 13/12/2011
♦ Traitements contre les champignons lignivores	• 24/06/2008



Respect de critères environnementaux : niveau 3

Ce certificat atteste la qualité de service fondée sur un contrôle permanent. Il ne peut préjuger des décisions qui seraient prises en cours d'année, à l'examen notamment des résultats de ce contrôle. Pour disposer d'une information actualisée à tout moment, la liste des entreprises et services certifiés est accessible sur le site www.ctbaplus.fr



INSTITUT
TECHNOLOGIQUE

Numéro de certificat : 4555/2020
Annule et remplace N° : 4386/2019
Date d'émission : 12/12/2019
Valable jusqu'au : 31/12/2020
Nombre de pages : 1 / 2

Le Directeur Certification

Alain HOCQUET

CERTIFICATION DE SERVICE



Elle a pour but d'attester que les entreprises titulaires de cette certification s'engagent sur les caractéristiques suivantes :

La déontologie commerciale

- Respect de la réglementation en vigueur (être titulaire du certificat Biocide ...)
- Information sur les conditions générales d'exécution des traitements
- Remise au client d'un diagnostic clair, et d'un devis détaillé

La compétence du personnel

- Formation et expérience dans les activités couvertes par la certification

La qualité de l'intervention

- Respect des prescriptions techniques
- Utilisation de produits certifiés CTB-P+ pour les produits de préservation (excepté pour les produits fongicides maçonneries)
- Utilisation de produits sous Dossier Technique ou justifiant de preuves de performance équivalente pour les produits de finition

La qualité du service après-vente

- Assurance de la traçabilité de la prestation en conservant le dossier du client pendant la durée du SAV

Le respect d'exigences santé-environnement

- Choix de produits adaptés à la configuration du chantier
- Maîtrise de la quantité des produits utilisés
- Gestion des déchets

FCBA suit annuellement l'ensemble de ces exigences au travers d'audits de chantiers et d'audit administratif.



CTB-A+ est fédérée au sein du secteur Durabilité Préservation Bois